



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos au 31 décembre 2024

1. Rapport commissaire aux comptes
2. Bilan Actif
3. Bilan Passif
4. Compte de résultat
5. Annexe

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

Confédération française démocratique du travail

CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PKF ARSILON Commissariat aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 7 905 826
811 599 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Confédération française démocratique du travail CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil National du syndicat CFDT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CFDT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- ▶ des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, tels que décrits dans les notes 5.1.7 et 5.1.11 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent ;
- ▶ des provisions constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que cette note de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau national et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

PKF ARSILON Commissariat aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Signé par Francis Chartier
Le 19/05/2025

ID: tx_wE7qg79Kag0w



Francis Chartier

Signé par Denis Thibon
Le 19/05/2025

ID: tx_wE7qg79Kag0w

Signed with
Universign

Denis Thibon

1. Bilan Actif

Exercice clos le 31/12/2024

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	46 058	34 437	11 621	14 949
Logiciels	46 058	34 437	11 621	14 949
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles en cours				0
Immobilisations corporelles	122 907 580	69 014 036	53 893 544	51 842 635
Terrains	13 393 146		13 393 146	13 393 146
Constructions	101 619 677	67 374 892	34 244 785	31 681 162
Installations techniques, matériel et outillage industriels	542 766	431 130	111 636	135 808
Autres	1 846 144	1 208 013	638 131	518 518
Immobilisations corporelles en cours	5 505 846		5 505 846	6 114 002
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	278 568 957	16 066 919	262 502 038	271 508 050
Participations	68 553	0	68 553	68 553
Créances rattachées à des participations	10 670 872		10 670 872	11 242 284
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	267 173 778	16 047 188	251 126 590	259 683 591
Autres titres immobilisés				
Prêts	526 429	19 731	506 698	510 694
Autres	129 326		129 326	2 928
TOTAL (I)	401 522 595	85 115 391	316 407 204	323 365 634
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 225	0	3 225	3 225
Matières premières et autres approvisionnements	3 225		3 225	3 225
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	0		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	1 570 749		1 570 749	40 710
Créances	26 416 617	3 292 149	23 124 468	23 537 424
Créances usagers et comptes rattachés	192 081	12 097	179 984	376 270
Autres	26 224 536	3 280 052	22 944 484	23 161 154
Valeurs mobilières de placement	979 872	0	979 872	979 872
Autres titres	979 872	0	979 872	979 872
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	24 033 276		24 033 276	23 585 291
Charges constatées d'avance	590 418		590 418	408 588
TOTAL (II)	53 594 157	3 292 149	50 302 008	48 555 110
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	-
Ecarts de conversion Actif (V)	-		-	-
TOTAL (I+II)	455 116 753	88 407 540	366 709 212	371 920 744
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle			-	-
Dons en nature restant à vendre			-	-

2. Bilan Passif

Exercice clos le 31/12/2024		
	31/12/2024	31/12/2023
	Net	Net
FONDS SYNDICAUX		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	315 011 296	320 709 049
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-3 468 409	-5 697 753
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds propres avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	311 542 886	315 011 296
PROVISIONS		
Provisions pour risques	118 800	174 300
Provisions pour charges	7 741 644	8 703 961
FONDS DEDIES		
Sur contributions publiques de financement		
Sur autres ressources	314 519	331 272
TOTAL (II)	8 174 964	9 209 533
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 230 789	8 074 655
Dettes fiscales et sociales	637 974	579 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	38 883 879	37 740 718
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	238 722	1 305 369
TOTAL (III)	46 991 362	47 699 915
Ecarts de conversion Passif (IV)		
TOTAL (I+II+III+IV)	366 709 212	371 920 744
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	238 722	183 481
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	-
(3) emprunts participatifs	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	-	-

3. Compte de résultat

Exercice clos le 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 386 611	2 335 559
Montant net du chiffre d'affaires	2 386 611	2 335 559
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions - Contributions (1)	512 000	0
Produits de Tiers Financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation (1)	27 269 156	26 039 737
Contributions financières	1 529 423	1 278 646
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de charges	3 666 684	1 370 412
Cotisations	17 875 784	16 808 337
Utilisation des fonds dédiés	128 114	164 952
Autres produits (2)	1 122 933	1 315 749
TOTAL (I)	54 490 705	49 313 392
Charges d'exploitation		
Marchandises : Achats	144 024	22 225
Variation de stocks	0	-3 225
Matières premières et autres approvisionnements : Achats		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes *	29 720 339	35 002 286
Aides Financières	19 404 340	17 692 865
Impôts, taxes et versements assimilés	1 008 758	970 370
Salaires et traitements	453 513	562 892
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 741 909	2 952 079
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	12 097	447 032
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 272 302	3 311 524
Subventions accordées par l'organisation syndicale		
Reports en fonds dédiés	141 531	141 531
Autres charges (1)	71 687	88 685
TOTAL (II)	56 970 499	61 188 266
* Y compris redevance de crédit-bail mobilier	-	-
* Y compris redevance de crédit-bail immobilier	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 479 794	-11 874 874
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)	3 161 712	3 540 440
(2) Dont :		
Dons	-	-
Legs et donations	-	-
Produits liés à des financements réglementaires	-	-
Ventes de dons en nature	-	-

(1) Sur le montant de 29 310 579 € (Subventions-Contributions), un total de 17 823 590 € est reversé à des organisations affiliées.

	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers		
De participations	676 965	843 312
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 339	12 031
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières	330 186	4 123 660
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	456 943	634 254
TOTAL (V)	1 479 432	5 613 257
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 199 417	627 839
Intérêts et charges assimilées	716	21 900
Différences négatives de change	9	801
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (VI)	3 200 142	650 540
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 720 709	4 962 717
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-7 362 216	-10 452 598
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 969 322	2 535 730
Sur opérations en capital (3)	12 089 850	17 218 319
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL (VII)	15 059 172	19 754 049
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 625	2 723
Sur opérations en capital (3)	11 035 533	14 887 978
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL(VIII)	11 065 158	14 890 701
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 994 015	4 863 348
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)	100 208	108 503
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII) (XIII)	71 029 309	74 680 698
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) (XIV)	74 497 719	80 378 451
EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)	-3 468 409	-5 697 753
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits	1 726 621	1 765 075
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges	1 726 621	1 765 075
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		
Participation aux événements récurrents pluriannuels	600 000	600 000

(3) La différence entre le montant des produits (12 089 850 €) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (11 035 533 €) génère un excédent de 1 054 317 €.

4. Faits majeurs de l'exercice 2024

4.1. Événements principaux de l'exercice

Le meilleur fonctionnement de l'application comptable a permis d'assurer une clôture des comptes plus sereine. Les différentes échéances statutaires ont pu être programmées suivant un calendrier plus conformes aux règles de l'art. L'exercice n'a pas donné lieu à de grands rassemblements comme en 2022 (Congrès de la CFDT) ou en 2023 (21 juin de la CFDT).

Concernant les comptes, les événements significatifs de cet exercice sont :

◆ Pour les produits :

- L'augmentation du nombre d'adhérents constatée en 2023 s'est poursuivie et a permis d'augmenter la collecte de 1 067 447 € soit une progression actifs et retraités confondus de 6,35% par rapport à 2023 ;
- La subvention de l'ADSA pour les TPE a augmenté car elle a été mieux utilisée ;
- La provision pour la subvention CNAM-AT des années antérieures a été dégradée à hauteur de 1 379 140 €.

◆ Pour les charges :

- Les amortissements des rénovations ont entraîné une augmentation des charges d'exploitation pour un total de 789 830 €. Cela concerne la rénovation des salles du Bureau national et du CNC, le restaurant de Bolivar mais surtout la fin des travaux à Bierville. La livraison de la Maison 1 a eu lieu en décembre 2023 et celles des Maisons 3 et 4 en avril 2024. Enfin, la rénovation de l'immeuble Belleville a débuté en juillet 2024 et la livraison est prévue début 2026. Au total, ces rénovations se traduisent par une augmentation des immobilisations corporelles aussi bien en brut qu'en net. L'impact sur les charges va s'inscrire dans la durée au cours des prochains exercices ;
- La situation des marchés financiers est fluctuante d'un exercice à l'autre. L'année 2023 avait permis de rétablir l'exercice catastrophique de 2022. Pour 2024, les provisions pour moins-values latentes sont de 16 047 188 € soit une augmentation de la provision de 2 869 231 € alors que dans le même temps le portefeuille baissait (-2,08%). Cette dégradation du résultat entraîne une baisse des fonds propres de la Confédération ;
- En revanche, les provisions pour charges baissent de manière importante (-962 317 €) grâce à une meilleure gestion des dossiers CNAS dont un certain nombre a pu être fermé.

4.1.1. Événements postérieurs à la clôture

Les annonces du Président américain sur les droits de douane ne permettent pas encore de mesurer l'impact sur les marchés financiers à la date de production des comptes. Une attention particulière devra être portée sur la gestion des actifs qui pourraient voir leur valeur nominale se dégrader en espérant que la situation ne soit que passagère et que la situation se stabilisera au cours de l'exercice en cours.

4.2. Principes, règles et méthodes comptables

4.2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés « Etats financiers » comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

4.2.2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

4.2.3. Application du règlement ANC 2018-06

Depuis l'exercice 2020, l'application du règlement ANC 2018-06 a conduit à un changement de méthode pour les postes :

- Les concours publics et les subventions d'exploitation ;
- Les aides financières ;
- L'utilisation des fonds dédiés est comptabilisée désormais en produits d'exploitation. De même, le report des fonds dédiés est comptabilisé en charges d'exploitation.

5. Informations relatives au bilan

5.1. Actif

5.1.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 058	-	-	46 058
Immobilisations corporelles	117 119 600	9 949 487	4 161 507	122 907 580
Immobilisations financières	284 705 738	6 446 673	12 583 454	278 568 957
TOTAL	401 871 396	16 396 161	16 744 961	401 522 596

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond, pour l'essentiel, à la mise en service le 21 mars des locaux de Bierville :

- La Maison 3 pour 2 163 065 € ;
- La Maison 4 pour 2 747 449 € ;
- Le complément Maison 1 pour 395 751 € ;
- Le complément Maison 2 pour 74 926 € ;

A la mise en service, au 15 juillet 2024 dans l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar des travaux complémentaires du restaurant Bolivar pour 483 068 € ;

Les en-cours sur les projets de rénovation de l'immeuble Belleville s'élèvent à 5 365 731 €

Le montant net de la diminution des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 5 687 769 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières.

Par ailleurs, les SCI, contrôlées par la Confédération, ont diminué leurs dettes respectives de :

- 208 029 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2023 de la SCI Loire-Jaurès et d'un remboursement de trésorerie ;
- 363 384 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2023 de la SCI Flandre et d'un remboursement de trésorerie.

5.1.2. Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements & dépréciations cumulés au début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	31 110	3 327		34 437
Immobilisations corporelles	65 275 454	3 738 582		69 014 036
Immobilisations financières	13 197 688	3 199 417	330 186	16 066 919
TOTAL	78 504 251	6 941 326	330 186	85 115 391

L'augmentation des amortissements correspond essentiellement aux amortissements de l'immeuble Belleville pour 1 200 442 €, du 51 avenue Simon Bolivar pour 419 922 €, de l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar pour 524 595 € et des Maisons de Bierville pour 1 596 400 €.

5.1.3. Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement de l'application de gestion des adhérents et des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats et organisations affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

5.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009. Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice. Les immobilisations corporelles acquises en 2024 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.5. Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2024 sont rappelés en 5.1.1.

5.1.6. Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Façades étanchéité...	Linéaire	5 ans
étanchéité...	Linéaire	10 ans
CVC, électricité...	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

5.1.7. Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation. Les mouvements 2024 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2024 en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

5.1.7.1. Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	
			Brute	Nette					
Filiales (+ 50 %)	SCI Loire-Jaurès	803 671	100%	15 244	15 244	6 601 610	1 453 306	788 426	386 617
	SCI Flandre-Jaurès	371 560	100%	15 244	15 244	4 069 252	808 894	356 315	281 971
Participations (10 à 50 %)	néant								

5.1.7.2. Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les deux SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès).

5.1.7.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 267 173 778 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une augmentation de la provision nette a été constatée en 2024 à hauteur de 2 869 231 € liée au portefeuille FCPR.

Exercice 2023	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur liquidative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur liquidative
Décomposition de la valeur estimative						
Fractions du portefeuille évaluées :						
• Au coût de revient	272 861 547	259 683 591		267 173 778	251 126 590	
• Au cours de bourse			342 643 034			348 038 991
• D'après la situation nette						
• D'après la situation nette réestimée						
• D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
• D'après la valeur de souscription (titres libérés)			11 361 228			10 219 144
Valeur estimative du portefeuille	272 861 547	259 683 591	354 004 262	267 173 778	251 126 590	358 258 135

5.1.8. Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par les titres des SCI et de la CES.

5.1.9. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	10 670 872	-	10 670 872
Prêts (1)	488 698	119 639	369 059
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Avances et acomptes sur commandes	1 570 749	1 570 749	-
Créances usagers et comptes rattachés	192 081	192 081	-
Autres créances	26 224 536	11 881 786	14 342 750
Charges constatées d'avance	590 418	590 418	-
Total	39 737 353	14 354 673	25 382 681
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	200 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	203 997		

5.1.10. Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (SCPVC) :	487 767
- Subventions et contributions à recevoir :	10 439 044
- Autres produits à recevoir :	91 329

5.1.11. Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2024 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions. Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-values latentes.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation, conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP). En effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

5.1.12. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (590 418 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de :

Compte	Libellé	Montant
604200	Travaux d'impression & fabrication d'outils syndicaux	71 839
611000	Sous-traitance	2 390
613200	Locations immobilières	27 220
614000	Charges locatives et de copropriété	430
615600	Maintenance	8 899
616000	Prime assurance	190 732
616100	Multirisque	14 414
618100	Documentation générale	99 675
623100	Publicités Annonces insertions	1 756
625600	Frais de mission	306
625700	Frais de réceptions	960
628100	Cotisations	784
628110	Cotisations internationales	170 310
648000	Autres charges de personnel	705
Total général		590 418

5.2. Passif

5.2.1. Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Libellé	Solde au 1er janvier 2024	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds syndicaux				
Réserves générales	133 091 996		2 319 660	130 772 336
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	181 521 680		3 478 093	178 043 587
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	3 250 000	600 000	500 000	3 350 000
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2023	-5 697 753	5 697 753	0	0
Résultat de l'exercice 2024	0	0	3 468 409	-3 468 409
Autres fonds syndicaux	0			0
Total	315 011 296	6 297 753	9 766 162	311 542 887

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant à 3 350 000 €.

5.2.2. Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1er janvier 2024	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	174 300	40 000	0	95 500	118 800
Provisions pour charges	8 703 961	2 232 302	2 000 717	1 193 901	7 741 644
Total	8 878 261	2 272 302	2 000 717	1 289 401	7 860 444

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent des litiges avec des syndicats nés avant 2024 et non terminés au 31 décembre 2024.

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux provisions de la Caisse nationale d'action syndicale pour 4 786 249 €. Ce sont les sommes que la CNAS est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.

La provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires pour 2 955 395 €. L'ensemble du personnel est rémunéré par le GIE Belleville, le GIE Villette ou mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Villette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « *méthode des unités de crédit projetées* », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- Les droits tels que définis ;
- Les conditions du départ en retraite (démissions) ;
- Le facteur d'actualisation ;
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 3,3 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire). Le taux d'évolution des rémunérations observé ces quatre dernières années est de 1,5 %.

5.2.3. Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Remboursement Etudes à l'Ires	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Conventions diverses	283 063	331 272	128 114	141 531	30 171	314 519
Total	283 063	331 272	128 114	141 531	30 171	314 519

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

5.2.4. Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunt et dettes financières divers	-			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 216 820	7 216 820		
Dettes fiscales et sociales	637 974	637 974		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	38 883 879	25 931 927		12 951 952
Produits constatés d'avance	238 722	238 722		
TOTAL	46 977 394	34 025 442	-	12 951 952
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			

(1) Le montant des autres dettes correspond à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) pour 7 566 327 € et à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles pour 31 317 552 €.

Les fédérations et les unions régionales interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération à des fins de placements dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. Cette dette figure au bilan pour 12 951 952 € (échéances à plus de 5 ans).

Elle est enregistrée en valeur historique. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

5.2.5. Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues	1 034 281
- Diverses charges d'exploitation	293 139
- Contributions à verser aux organisations CFDT	18 365 600
- Comptes Courant Entités Consolidés	7 028 315
- Autres dettes	244 873

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1. Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)	17 875 784
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	0
« + » subventions-contributions reçues (*2)	29 310 579
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	-17 823 590
« + » autres produits d'exploitation perçus	3 509 544
« + » produits financiers perçus	1 149 247
TOTAL	34 021 564

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités et celles dont la gestion lui est confiée par la charte de la cotisation syndicale (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de 7 609 509 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Villette pour 1 087 073 € ne figurent pas dans les comptes de la Confédération mais dans ceux de ces structures. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale, par le Service central de perception et ventilation des cotisations (SCPVC), des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 97 457 327 € pour l'exercice 2024. La Confédération, au titre de la gestion de ses activités Outremer, a reçu en sus 31 082 €.

(2) La somme de 29 310 579 € correspondant aux subventions et contributions reçues est issue des ressources suivantes :

- Actions spécifiques Convention aux organisations syndicales :	-2 816 121
- Paritarisme : Participation et actions dans le cadre d'organismes paritaires :	-1 579 442
- DGT	-512 000
- Partenariat, Conventions :	-1 254 164
- FDS Financement du Dialogue Social :	-23 148 852
- Etat : 7 924 478	
- Entreprise : 15 224 374	
	-29 310 579

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « concours public-subventions et contributions financières » d'un montant de 29 310 579 € n'est pertinente que si l'on tient compte des 17 823 590 € de reversements, ramenant le montant des ressources nettes à 11 486 989 €.

6.1.1. Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la charte de la cotisation syndicale, régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT. En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir, comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

6.1.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2024, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

6.2. Ventilation de l'effectif à la clôture

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux, qui composent le personnel de la Confédération, sont régis par des statuts différents selon la distinction suivante :

Catégories	Personnel facturé par le GIE Belleville	Personnel mis à disposition
Secrétariat administratif et technique	79	
Secrétariat confédéral	87	24
Total	166	24

Le GIE Belleville facture, par ailleurs, du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

6.3. Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux. Leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 24 en 2024. Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions pour un montant de 1 726 621 € pour l'exercice 2024.

6.4. Autres informations sur le compte de résultat

6.4.1. Autres achats et charges externes

Le poste « Autres achats et charges externes » représente un montant de 29 720 339 € dont la facturation émanant du GIE Belleville qui s'établit pour l'exercice 2024 à 18 859 160 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 14 807 346 €.

Cette facturation représente 67,42 % du poste « Autres achats et charges externes » dont les autres principales prestations sont :

- Prestations Cnas	2 584 093
- Prestations informatiques	2 977 931
- Charges d'occupation des locaux	1 483 428
- Frais de réunions et missions	1 435 987
- Coûts de maintenance et assurance	649 445
- Etudes et documentations	701 322
- Divers honoraires	1 518 977

6.4.2. Reprises de provisions et transferts de charges

Figure sur ce poste un montant de 2 795 445 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et réglées durant l'exercice 2024. Nous avons constaté une reprise de provisions pour litige à hauteur de 95 500 € et une reprise sur les engagements IFC de 399 173 €.

6.4.3. Autres produits

Le montant des autres produits (1 122 933 €) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées ainsi qu'avec des partenaires externes et d'autre part, de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

6.4.4. Quotes-parts de résultats de GIE

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (3 161 712 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical...).

6.4.5. Résultat financier

Le résultat est négatif pour un montant de 1 720 709 €. Ce résultat négatif est essentiellement dû à la provision sur les titres TIAP pour 3 199 417 €, aux revenus des SCI et des placements pour 1 125 531 € ainsi qu'à la dotation sur provision sur titre de 330 186 €.

	Montant
Net de charges ou produits financiers divers	17 840
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Values latentes)	-3 199 417
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	330 186
Revenus de SCI ou de placements (VMP)	1 125 531
Revenus des prêts	5 151
Total général	-1 720 709

6.4.6. Résultat exceptionnel

Il est de 3 994 015 A noter que les distributions FCPR ont généré 2 964 137 € de produits et dans le même temps la vente TIAP a entraîné une plus-value de 1 054 318 €.

	Montant
Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	1 054 318
Produits et charges divers	2 939 697
Résultat exceptionnel	3 994 015

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir trois prêts accordés par des banques à des entités tierces jusqu'à hauteur de :

- 1 298 787 € - Echéance du prêt au 30/03/2029 ;
- 759 926 € - Echéance du prêt au 15/03/2041 ;
- 3 840 329 € - Echéance du prêt au 01/04/2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 35 400 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2024, un montant de 1 536 583 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 12 515 182 €.

Les emprunts ont été intégralement remboursés ; le nantissement n'est plus applicable.

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec une clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €. Ce retour à meilleure fortune n'a pas été constaté au 31/12/2024.

7.2. Consolidation

7.2.1. Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2024 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).